



HOUDEMONT

Le Messager

113

houdemont.fr

décembre 2011



Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2012

DATES A RETENIR

- Permanence inscriptions listes électorales
(ouverture exceptionnelle) samedi 31 décembre 2011 - de 9h00 à 11h00 - Mairie
- Sécurité Routière
(Repassez votre code de la route) vendredi 6 janvier 2012 - de 9h00 à 11h30 - Mairie
- Chantier Nature
(Stage de taille arbres fruitiers) samedi 21 janvier 2012 - 14h00 - Verger communal
- Grand Loto de l'ALPE samedi 4 février - Salle du Mancès
- Accueil à partir de 19h00 - début des jeux 20h30
- Marché fermier
(reprise après trêve hivernale) de 9h00 à 12h00 - Parking de la Ronchère
- samedi 4 et 18 février 2012
- samedi 3 et 17 mars 2012
- Heure du conte de 14h30 à 15h15 - Bibliothèque Municipale
- mercredi 8 février 2012
- mercredi 7 mars 2012

AU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations du 12 décembre 2011

AVENANT DE PROLONGATION AU CONTRAT URBAIN DE COHESION (CUCS) DU GRAND NANCY

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant de prolongation du « Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) » du Grand Nancy pour la période de 2011 à 2014.

DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET 2011

Madame le Maire est autorisée à effectuer les virements de compte à compte dans le budget 2011 d'un montant global de 29 140,00 €. Ces transferts n'impactent pas l'enveloppe globale du budget de la commune.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF DU MANCÈS

Les travaux relatifs à la mise aux normes du réseau d'eau chaude du complexe sportif du Mancès ont été exécutés conformément au cahier des charges. Les contrôles effectués après travaux ont révélé un dysfonctionnement de la pompe de bouclage non imputable à l'intervention de l'entreprise chargée des travaux. Le Conseil Municipal, sur l'avis favorable de la Commission des Finances, autorise la signature d'un avenant au marché initial d'un montant de 1 741,26 €/t/c pour le remplacement de la pièce défectueuse.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2012

La commission des finances propose une revalorisation de 2% des tarifs communaux pour l'exercice 2012.

■ Concessions cimetièrè

Type de concessions	Durée	Tarifs 2012
Concession cimetièrè	15 ans	82,00 €
Concession cimetièrè	30 ans	158,00 €
Case Columbarium	15 ans	568,00 €
Renouvellement case columbarium	15 ans	82,00 €

■ Droit de stationnement

Droit de stationnement	Tarifs 2012
Stationnement à la journée	3,22 €
Stationnement au mois	26,00 €
Stationnement Taxi par an	43,00 €

■ Droit de chasse

La commune possède un lot de chasse d'une superficie de 8ha53a. Le tarif annuel de location de ce lot est porté à 118,66 € soit 13,83 € à l'hectare.

Ces différents tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2012.

PROLONGATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA C.A.F. DE MEURTHE ET MOSELLE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé en 2008 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de la convention passée entre la ville et la crèche « Les Petits Chaperons Rouges » de Ludres pour la réservation de 2 lits, a pris fin le 9 juillet 2011. Par ailleurs, l'ajout de 2 lits supplémentaires à la crèche du Technopôle de Brabois n'était pas inclus dans ce contrat.

En conséquence, d'une part, pour aligner les périodes d'application de la convention CAF sur l'année civile entière 2011 et d'autre part, pour intégrer le financement des deux nouveaux lits réservés à la crèche du Technopôle de Brabois, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de signer l'avenant n°1 au contrat passé avec la CAF.

AMTE - PERIODE ESTIVALE ET 2^{EME} PERIODE 2011 -2012

Pour la période estivale et la 2^{ème} période, allant du 16 novembre au 9 avril 2011 (6 semaines) et la 5^{ème} période, allant du 9 mai au 17 juin 2011 (6 semaines), les sommes suivantes seront versées aux associations qui participent à l'AMTE.

Associations	Période estivale		2 ^{ème} période 2011 - 2012	
	NB Séances	Montant	NB Séances	Montant
Club Jeux Société	2	51,22 €	6	153,66 €
Gym's Houd			12	307,32 €
Club de Basket	2,5	64,02 €	6	153,66 €
Judo Club			5	128,05 €
Club de Tennis	4	102,44 €	12	307,32 €
Club des Arts			11	281,77 €
Club de Football	1,5	38,41 €	5	128,05 €
Les Randonneurs	2	51,22 €		
Club Informatique	2	51,22 €		
Théâtre			6	153,66 €
TOTAL		358,53 €		1 613,43 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A la demande d'élèves du collège du Haut de Penoy habitant Houdemont, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le versement d'une subvention de 50 € au Foyer Socio-éducatif de l'établissement scolaire pour financer une partie de leur projet « Course en Cours ».

INDEMNITE DE CONSEIL 2011 AU RECEVEUR PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide de verser et d'appliquer le taux de 100% à « l'indemnité de Conseil » à Monsieur le Trésorier Principal de Vandœuvre, cette indemnité est calculée conformément à la réglementation en vigueur. Elle s'élève à un montant brut de 534,39 €.

VOTRE MESSAGER

N'oubliez pas que vous pouvez consulter tous les numéros parus depuis janvier 2001 sur le site :

<http://houdemont.fr>

Délibérations (suite)

ADHESION DE LA COMMUNE A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE (ALE) DU GRAND NANCY

Le dépouillement des offres, suite à la consultation lancée pour un audit énergétique des bâtiments communaux, a mis en évidence l'impossibilité d'attribuer un marché à un quelconque opérateur, le montant des devis proposés étaient très supérieurs à l'inscription budgétaire de 10 000 €. Le marché a donc été déclaré sans suite.

Or, il s'avère que l'ALE du Grand Nancy a les compétences pour effectuer ce type d'opérations dans les communes de moins de 10 000 habitants en y effectuant une mission de Conseil en Energie Partagé de l'ADEME pour les accompagner dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques.

Une convention de partenariat doit donc être prise, entre la commune de Houdemont et l'Agence Locale de l'Energie du Grand Nancy, pour bénéficier du Conseil en Energie Partagé, pour une cotisation fixée à 1 € par habitant et par an, avec un engagement de 3 ans, soit 2 515 € l'an (7 545 € pour la durée de la convention).

Par ailleurs, le Grand Nancy, par délibération du Conseil Communautaire du 27 mai 2011, accorde une subvention de 0,30 € par habitant et par an aux communes membres du Grand Nancy qui adhèrent au dispositif « Conseil en Energie Partagé » de l'ADEME pour une durée de trois années à compter de 2011. Ainsi, l'aide financière apportée par la Communauté Urbaine du Grand Nancy réduira de 754,50 € par an le coût de la cotisation ALE dont le montant sera ramené à 1 760,50 €/an.

Autres informations

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Il est rappelé qu'une demande de déclaration préalable de travaux est à établir auprès des services administratifs de la mairie avant réalisation de travaux extérieurs : abri de jardin, clôture-muret vérandas, ravalement de façades.

LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections de 2012, vous devez être inscrits sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2011. Il vous sera encore possible de vous inscrire le samedi 31 décembre 2011, à l'occasion d'une ouverture exceptionnelle de la mairie de 9h à 11h.

MARCHÉ FERMIER

Attention changement d'horaire : à la reprise du Marché fermier en 2012, après la trêve hivernale, le Marché Fermier qui se tient place de la Ronchère les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois sera ouvert de 9 à 12 heures.

JOURNAL ELECTRONIQUE

Un panneau lumineux double face, dédié à afficher des communiqués et informations de la commune en temps réel, sera installé début janvier 2012 au feu tricolore du carrefour de la rue de la Gare et de la rue du Poncel.

Ce média pourra également annoncer les grandes manifestations d'intérêt public organisées par les associations culturelles et sportives de la Ville de Houdemont

DENEIGEMENT



Le déneigement des rues de Houdemont, ainsi que celui des 19 autres communes du Grand Nancy, est assuré par la Communauté Urbaine. Dès mi-novembre, les équipes des Centres Techniques de l'agglomération sont mobilisées pour intervenir, à la

moindre alerte météo, pour un salage préventif et en cas de verglas ou de chutes de neige, par le passage des engins de déneigement.

Malgré les moyens importants engagés face aux intempéries, il est matériellement impossible d'intervenir partout en même temps. Les axes prioritaires sont traités en premier. Il est donc essentiel pour les personnes qui ont obligation de se servir de leur voiture tôt le matin, d'équiper leur véhicule de pneus neige et, avant de prendre la route, de consulter la météo qui les informera des conditions particulières de circulation.

A noter que la ville de Houdemont a disposé, aux endroits présentant des risques particuliers en cas de neige ou verglas, des bacs à sel de déneigement. Ce sel est destiné à traiter la chaussée.

Enfin, si la Communauté Urbaine du Grand Nancy, assistée par les Services Techniques de Houdemont, assurent le salage et le déneigement du réseau routier de l'agglomération et chemins communaux, il appartient aux riverains, en cas de neige ou verglas, de dégager la partie de trottoir devant leur domicile et d'y répandre du sel si besoin.

INFOS - DIVERS - INFOS

Animations

Animations Jeunesse Vacances

Cet été, fin août, la commune s'appuyant sur les structures de l'AMTE, a organisé une semaine d'animation pour les enfants de 6 à 14 ans.

L'expérience a été concluante et sera renouvelée en 2012 pour les prochains congés scolaires. Les enfants concernés seront accueillis pour pratiquer des activités sportives, culturelles et manuelles.

Pour les vacances de février, ces activités se dérouleront du lundi 13 au vendredi 17 février 2012 de 10h à 12h et de 14h à 16h au complexe sportif du Mancès et seront encadrées par les animateurs des associations sportives et culturelles de Houdemont.

Inscription et renseignements en Mairie jusqu'au 30 janvier 2012.

Pour les vacances scolaires de Pâques et d'été les dates seront précisées ultérieurement.



Sécurité

Repassez votre code de la Route !

Le vendredi 6 janvier à la Mairie de Houdemont de 9h à 11h30, une équipe de professionnel du permis de conduire, vous permettra de tester vos connaissances en matière du Code de la route.

Pour organiser votre accueil, merci de renseigner le bulletin d'inscription joint à votre message et de le retourner à la mairie avant le 3 janvier 2012.

Petit déjeuner offert aux participants

Culture

A LA BIBLIOTHÈQUE



Attention : La Bibliothèque Municipale fermera ses portes pendant les vacances de Noël à partir du 23 décembre 2011 au soir. Elle reprendra ses activités aux heures d'ouverture habituelles le 2 janvier 2012 :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 16h à 18h
- jeudi de 16h à 19h

Heure du conte

Les enfants de 3 à 7 ans sont conviés à la Bibliothèque Municipale pour l'« Heure du Conte » qui se tient tous les premiers mercredis de chaque mois de 14h30 à 15h15.

Les prochains rendez-vous : 8 février 2012, 7 mars 2012.



Environnement

CADRE DE VIE

Décorations de Noël

Chaque année, pour les fêtes de fin d'année, la Municipalité procède à l'illumination des rues de Houdemont.

En 2011, la Commune a poursuivi son action pour le respect de l'environnement et les économies d'énergie.

- D'une part, les motifs lumineux remplacés sont maintenant équipés de LED et consomment 8 fois moins que les anciens dispositifs.
- D'autre part, les anciennes décorations sont reprises et modifiées une à une pour être équipées de LED.

Par ailleurs, la mise en place des illuminations a été accomplie par les Services Techniques de la Ville. En effet, les agents municipaux, grâce aux diverses formations qu'ils ont suivies, sont désormais habilités à manœuvrer des engins spécifiques, notamment les nacelles.

En 2012, la totalité des illuminations sera composée d'éléments basse consommation.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fêtes réussies sans déchets

La Ville de Houdemont vous invite à découvrir le guide réalisé à l'attention des familles pour préparer les fêtes de fin d'année.

Le guide « Fêtes réussies sans déchets »*, avec la liste des bonnes questions à se poser pour les menus, les achats de cadeaux, la décoration, le sapin est l'outil indispensable pour vivre ces fêtes dans l'esprit du Développement Durable.

Le guide est téléchargeable sur le site Internet rubrique Développement Durable/Fêtes sans déchets.

(*) Une création du comité Développement Durable de la Ville de Houdemont.



MAISON DE L'HABITAT ET FINANCEMENT HABITEZ MIEUX

Si vous voulez profiter des aides financières du programme Habitez Mieux dans le Grand Nancy, dans le cadre de travaux d'isolation ou simplement de rénovation, prenez un rendez-vous avec les conseillers de la Maison de l'Habitat ou avec SPL du Grand Nancy.

- **Maison de l'Habitat et du Développement Durable**
10, Place de la République à Nancy
Tél. 03 54 50 20 40
- **SPL Grand Nancy Habitat**
160, rue Saint-Dizier à NANCY
Tél. 03 83 37 20 24



Au-delà des conseils pour rénover votre logement, vous obtiendrez une aide gratuite, technique et administrative, une visite de votre logement, les aides financières disponibles notamment celles du PIG Habitez Mieux.

L'exposé du dernier Rendez-vous du Développement Durable est téléchargeable sur le site internet de la Ville à la rubrique Développement Durable n° 26.

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES ARBRES FRUITIERS ET L'ISOLATION

Dans le cadre de sa Charte de Développement Durable, la Ville de Houdemont s'est engagée dans une démarche de valorisation des vergers. Ainsi, elle incite les propriétaires de parcelles en friche à planter des arbres fruitiers en accordant, sous certaines conditions, une aide de 10 € par arbre.

Par ailleurs, la Ville a décidé d'inciter les propriétaires privés à mettre en œuvre des solutions efficaces dans leur rénovation de logements en leur accordant, sous conditions, une aide de 200 €.

STAGE DE TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Dans le cadre des « Chantiers Nature » un stage de taille des arbres fruitiers est organisé le

Samedi 21 janvier 2012 de 14h à 17h

Rendez-vous au Verger Communal. Pour tout renseignement : 03 83 56 21 22.

*Madame le Maire,
le Conseil Municipal
et
le Personnel Communal
vous souhaitent d'excellentes
fêtes de fin d'année
et vous présentent
leurs meilleurs vœux pour*

2012